



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019

Convocations du 20 novembre 2019

**Présents :** Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, M. Jérôme Chabod, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, Mme Valérie El Niess, Mme Dominique Myotte-Duquet

**Absent :** M. Johnny Droz-Grey,

**Secrétaire :** M. Jérôme Chabod

---

Avant de traiter les différents sujets mis à l'ordre du jour, le Conseil municipal a respecté une minute de silence en hommage aux treize militaires décédés le 26 novembre au Mali.

### **1 DELIBERATION : AVANT PROJET SOMMAIRE FUTURE VOIRIE (APS) – LOTISSEMENT LE CLOS MERCIER**

Mme le Maire informe que la conduite de l'alimentation en eau potable du village passe sous le futur lotissement Le Clos Mercier. L'institution d'une servitude de passage sur plusieurs parcelles afin d'assurer l'entretien de cette conduite aurait pour conséquence de restreindre les possibilités d'implantation des nouvelles maisons. Sur la base d'un nouveau tracé déposé le 29 octobre et sa validation le 31, un plan a été établi par le Cabinet Bettinelli-Grappe Marie-Claire, Géomètres – Experts le 02 novembre. Après l'étude des plans, le Conseil municipal les valide à l'unanimité et autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **2 DELIBERATION : ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL – 1er ETAGE – 3, RUE DES ECOLES**

M. Alexandre Romain présente les trois dossiers complets reçus en mairie. Après discussion et vote, le Conseil municipal attribue le logement à l'une de ces candidatures et autorise Mme le Maire à signer le bail.

### **3 DELIBERATION : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

La commune offre la possibilité au personnel communal de souscrire à une protection sociale complémentaire. Les deux parties participent pour le même montant. Le contrat, couvrant le risque prévoyance, arrive à son terme le 31 décembre 2019. Après l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Doubs, Mme le Maire propose de couvrir le risque santé (atteinte à l'intégrité physique) et le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité ou décès).

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne couvrir que le risque prévoyance et fixe la participation communale sous la forme d'un montant forfaitaire mensuel par agent établi, à **5,00 €** et autorise Mme le Maire à prendre et signer les contrats et conventions correspondant et tout acte en découlant.

#### **4 DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE n°3 BUDGET 206**

Après les travaux réalisés pour la nouvelle alimentation gaz pour les salles des Tilleuls et dans les appartements communaux sis au 3 rue des Ecoles, Mme le Maire expose la nécessité de passer lesdits travaux réalisés en régie depuis la section fonctionnement dans la section investissement. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

#### **5 DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS – CAVURNES**

Après études des différents devis, le Conseil municipal, par 4 voix pour, 3 contres et 2 abstentions, autorise Mme le Maire à signer le devis de la société Marbrerie Radix (Les Fins – 25500) pour l'installation de 4 cavurnes dans le cimetière communal d'un montant de **1 481,00 € TTC**. Une prochaine délibération devra déterminer le montant de la concession.

#### **6 DELIBERATION : VENTE DE TERRAIN D'AISANCE**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la délibération DE 2019-058 du 26 septembre 2019, n'est pas conforme à la délibération n° 240 prise le 12 septembre 2016, qui précise que :

- Le prix de vente du terrain d'aisance est fixé à 11,00 € TTC le m<sup>2</sup> à compter du 13 septembre 2016,
- Le prix antérieur s'élevant à 10,00 € TTC le m<sup>2</sup> sera appliqué aux demandes d'achat de terrain d'aisance déposées avant le 13 septembre 2016.

En conséquence pour la demande de Mme BONNOT et M. ROLAND, datée du 24 juillet 2016, le prix applicable est donc de 10,00 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce rectificatif.

#### **7 DELIBERATION : VALIDATION ACCORD AVEC LE CABINET ANDRE**

Mme El Niess rappelle que la commune a décidé de réhabiliter son réseau d'assainissement, car des eaux pluviales arriveraient à la station d'épuration située à Noël-Cerneux. Après une procédure de marché public, le Cabinet André avait été retenu pour une maîtrise d'œuvre le 13 novembre 2017. Mais malgré plusieurs études, les lieux d'intervention n'ont pas pu être déterminés. Face à cette difficulté, le Cabinet André a proposé à la commune de résilier le contrat mais en s'engageant à nous apporter son aide lors de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Pour les frais engagés sur ses actions et études réalisées, il propose un montant de **2 000,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de résilier ce contrat à l'amiable, de régler ce montant au Cabinet André et autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire l'exécution de la présente délibération.

#### **8 DELIBERATION : VALIDATION DEVIS**

Après étude de la commission « Cadre de vie – Environnement », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis suivant :

##### **AMENAGEMENT – IMPASSE DES NARCISSES**

- Mise en place de dalles alvéolées (place de stockage neige)
- Aménagement d'un espace vert

(VOTRE JARDIN DE A à Z – 25210 Bonnétage) d'un montant de **4 180.14 € TTC**.

#### **COMPTE-RENDUS :**

##### **Vente ONF**

Mme le Maire fait connaître le courriel reçu de l'ONF daté du 08 octobre concernant la vente de bois du 13 novembre à Levier. Le représentant de l'ONF, chargé de suivre la gestion de la forêt communale a été reçu mairie pour préciser les tendances du marché des bois. Suite à cet entretien, un prix plancher a été fixé. N'ayant pas trouvé preneur, le lot sera remis en vente en 2020.

### Vitogaz

La cuve de gaz alimentant les cuisines des salles des fêtes a été enlevée cet été et remplacée par des bouteilles de gaz. Le coût total des travaux s'élève à **6441.60 € TTC**, comprenant tous les matériaux, location et heures des employés communaux.

### Travaux église

L'entreprise PRETRE & Fils est intervenue pour mettre en conformité le tableau électrique et pour électrifier l'une des cloches. La cloche sonne à 07h00, 12h00 et 19h00.

Une étude doit être encore faite pour déterminer le mode et les moyens de chauffage.

### Travaux - 3, rue des Ecoles

- Les deux appartements ont fait l'objet de travaux d'amélioration (appartement sous les combles), une rénovation totale (appartement premier étage). Le montant des dépenses s'élève à **81 723.37 € TTC**, y compris les heures des employés communaux.
- Le bureau de la directrice a été totalement rénové par les employés communaux. Le coût total s'élève à **4 466.72 €**.

### Projet extension de l'école

Suite à l'abandon du projet de la construction d'un pôle scolaire, la commune a décidé de s'engager dans l'agrandissement du bâtiment école. Une rencontre a eu lieu le 25 novembre avec CAP Architecture du Russey pour définir les besoins et objectifs :

- Ecole : entrée indépendante sécurisée, délimitation de la cour, agrandissement du préau, création d'une salle de classe, aménagement d'un lieu pour le corps enseignant, installation de nouveaux sanitaires...
- Appartements : entrée indépendante, garages
- Chaufferie bois : intégration dans ces nouveaux aménagements
- Circulation : nouvelle vision du centre bourg

### Marché nocturne

La date du marché nocturne a été validée par la commission de l'Office de Tourisme du Pays Horloger : 29 août 2020.

### **LIGUE CONTRE LE CANCER**

Cette année, la collecte pour la Ligue contre le cancer a rapporté la somme de **2 729,00 €**. **MERCI** à ceux qui ont assuré la collecte et à tous les généreux donateurs.

### **DATES A RETENIR :**

- Vœux de la Communauté de Communes du Plateau du Russey – Vendredi 10 janvier 2020 à 20h00  
Salle des fêtes de NOEL-CERNEUX
- Vœux du Maire et accueil des nouveaux nés – Samedi 11 janvier 2020 à 11h00 – Grande salle des Tilleuls